

Conseil municipal | Séance du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-03-27-28 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Murielle Mour

Exposé des motifs :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique territoriale,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération n°2018-06-28-18 modifiée du Conseil municipal du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de ma collectivité,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial du 13 mars 2025,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
 - **Département des affaires scolaires et de l'enfance**
 - Création d'un poste de directeur adjoint à l'école primaire Roland Leroy au 01/04/2025 relevant du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe avec un déroulement adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création de 9 postes d'animatrice/animateur d'espaces éducatifs relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures du 28/08/2025 au 05/07/2026.
 - Suppression d'un poste d'agente/agent d'entretien crèche relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - **Département propreté des locaux et ATSEM**
 - Création de trois postes d'agente/agent d'entretien au sein de l'école Roland Leroy relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Création d'un poste d'agente/agent d'entretien crèche et MDC/ PERIPH'-EIL/MIEF relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **Département développement territorial**
 - Suppression d'un poste de chargée/chargé du suivi technique urbanisme et habitat relevant du grade de technicien et avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création d'un poste de chargée/chargé du suivi technique urbanisme et habitat relevant du grade de technicien et de rédacteur et avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe ou rédacteur principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe à temps complet,
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Murielle Mour

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250327-lmc138151-DE-1-1

Affiché ou notifié le 31 mars 2025